

Catherine Graciet : «Je suis tombée dans un piège»

La journaliste Catherine Graciet, mise en examen pour chantage et extorsion de fonds dans l'affaire l'opposant, avec son confrère Eric Laurent, au roi du Maroc, se confie pour la première fois.

EXCLUSIF



Paris, hier. Selon la journaliste Catherine Graciet, c'est l'avocat du roi du Maroc qui a proposé ouvertement de l'argent contre la non-parution du livre. **(LP/Arnaud Journois.)**

Impliquée dans une retentissante affaire de chantage présumé contre le royaume du Maroc au côté de son confrère Eric Laurent, la journaliste d'investigation Catherine Graciet, 41 ans, livre sa version des faits en exclusivité au « Parisien » - « Aujourd'hui en France ».

A l'encontre du scénario des avocats de Rabat et des soupçons de la justice, étayés par des enregistrements, elle décrit la spirale d'un piège de corruption, auquel elle confesse avoir fini par céder.

La justice vous soupçonne d'avoir voulu faire chanter le roi du Maroc. Qu'en est-il ?

CATHERINE GRACIET. Je n'ai jamais voulu faire chanter qui que ce soit. Je suis tombée dans un piège. Le Maroc a voulu se débarrasser de quelqu'un de gênant pour le Palais(*NDLR : la monarchie*). Dans cette histoire, c'est le Palais qui propose, le Palais qui corrompt. Cela fait dix ans que je mène un travail d'investigation sur le Maroc, dix ans que je vis sous la pression des services de sécurité marocains. J'ai débuté dans un journal d'opposition là-bas puis coécrit deux livres d'enquêtes, dont l'un dénonce la prédation du roi Mohammed VI sur l'économie marocaine. Deux livres dont la publication a été interdite dans ce pays. J'ai été filée, au Maroc mais aussi à Paris. Mon premier manuscrit a été piraté. J'ai été harcelée, photographiée, insultée, menacée de mort sur les réseaux

sociaux. Il y a eu des pressions sur des témoins et des familles que je rencontrais... J'ai mené un travail sans concession qui a créé un passif très lourd avec la monarchie. Or il y avait ce nouveau livre, que nous préparions avec Eric Laurent.

Ce livre était-il si embarrassant pour le royaume ?

Il était apocalyptique ! Nous avons décidé de travailler sur la famille royale, ses querelles, son train de vie... L'enquête a été difficile parce que les gens ont peur de parler. Malgré tout, nous étions prêts. Nous avons réuni des documents, trouvé des dizaines de témoins, découvert des affaires très lourdes, y compris sur le plan pénal... Le contrat d'édition signé fin 2014 avec le Seuil prévoyait une parution au premier semestre 2016. Nous allions commencer à rédiger pour une remise du manuscrit fin octobre.

Pourquoi ces appels au palais royal fin juillet ?

Comme le risque juridique de diffamation était évident, il fallait que nous demandions au régime l'interview d'un personnage clé. On les met en cause sur 300 pages, il fallait leur donner la parole. On a décidé que ce serait Eric Laurent qui les contacterait. Ce qu'il a fait le 23 juillet. Ce coup de fil au secrétariat particulier de Mohammed VI, il me l'a raconté ainsi : il s'est présenté à une dame qui l'a identifié comme le coauteur du livre « le Roi prédateur », avant d'être rappelé quelques heures plus tard par l'avocat du roi, Hicham Naciri. De mon côté, je suis partie en vacances jusqu'à la mi-août. A mon retour, Eric Laurent m'a dit qu'il avait rencontré Hicham Naciri et que celui-ci lui avait proposé 3 M€ contre la non-parution du livre ! Pour moi, à ce moment-là, c'est inconcevable...

Sur l'enregistrement de ce premier entretien, il semble pourtant clair que ce soit votre confrère qui sollicite cette somme...

Non, ce n'est pas ce qu'Eric Laurent m'a rapporté. Il m'a bien dit que c'était une proposition du Palais. Il me dit aussi qu'il va revoir l'avocat le 21 août. Il y va seul. Il m'explique ensuite que le Maroc a réitéré sa proposition de façon explicite, qu'ils veulent obtenir nos sources et nos documents. Il me dit aussi que Naciri a insisté pour que je vienne au 3^e rendez-vous, jeudi dernier (*NDLR : celui à l'issue duquel les journalistes ont été interpellés*).

Pourquoi acceptez-vous de vous y rendre ?

J'y vais pour voir parce que je n'arrive pas à y croire. Que l'avocat du roi soit là, en personne, à prendre un tel risque ? A endosser un rôle réservé plutôt aux barbouzes ? Je veux en avoir le coeur net. En dix ans, je n'ai jamais pu parler à un représentant du Palais. J'y vois l'occasion d'obtenir des réactions, même en off, par rapport aux affaires évoquées dans le livre. Je pense même qu'une tentative de corruption, cela ferait un beau chapitre d'ouverture... En même temps je me méfie. Je trouve tout ça bizarre.

Comment cela se déroule-t-il ?

C'est très décousu, cela dure des heures. Au début, j'évoque certaines des révélations du livre, il ne dément pas. Puis il réitère clairement sa proposition. Il s'absente parfois pendant une demi-heure en nous disant qu'il doit parler à son client. Il dit que, comme on n'a pas les documents, ce n'est plus que 1,5 M€. Il repart, revient, nous pousse à la négociation. Moi, je me sens perdue. Tout s'embrouille. Deux voix parlent dans ma tête : l'ange et le démon. Et je ne sais plus ce que je fais. Je ne pense pas à laisser tomber le bouquin ; en même temps je me dis que, si j'accepte cette somme, ça va changer ma vie...

Vous vous laissez tenter ?

Oui, je me suis laissée tenter (*elle fond en larmes...*). J'ai eu un accès de faiblesse... C'est humain, non ? Chacun se demande ce qu'il ferait de sa vie avec 2 M€. Essayez d'imaginer la situation. Et c'était pour renoncer à un livre, pas pour tuer quelqu'un... Quand j'ai signé le protocole où nous renonçons à écrire sur la monarchie, je me dis aussi que j'ai la preuve que c'est un corrupteur, puisqu'il l'a signé lui aussi. Et, comme c'est le Palais qui propose l'argent, j'y vois un deal privé entre deux parties. Je sais que, déontologiquement, moralement, ce n'est pas génial, mais je n'y vois rien de mal pénalement. Ensuite, c'est lui qui a insisté pour que nous prenions une avance. Quand il est parti et que je me suis retrouvée avec tout cet argent liquide dans les mains, j'étais hébétée, hagarde. Quand la police nous a interpellés dans le hall de l'hôtel, je n'ai pas compris. Puis la colère est montée ! J'ai compris la manipulation, la police en embuscade, les écoutes, le traquenard. On ne m'a même pas laissé la chance de regretter, de voir ce que j'allais faire après. Mais je me suis fait la promesse que notre livre sortira.

Son avocat tique sur les écoutes

« Sonoriser des journalistes et les inciter à commettre des infractions : le traquenard est gigantesque ! » proteste le défenseur de Catherine Graciet, Me Eric Moutet, qui se « réserve la possibilité de déposer toute requête en nullité de la procédure relative à ces écoutes sauvages ». L'hypothèse que les enregistrements aient été réalisés, à dessein, par l'avocat mandaté par le roi du Maroc et non par les policiers, alors que l'enquête était lancée, constituerait un contournement de la procédure au regard de la loi de 2010 sur la protection des sources des journalistes, affirme-t-il, en réaction à une citation d'un article du « Journal du dimanche » d'hier.

« Le parquet a préféré, puisqu'il s'agissait d'écouter un journaliste, que ce soit l'avocat qui enregistre, pas la police », expliquait une source judiciaire. « Il y aurait là un contournement de la loi, dans la mesure où l'avocat (NDLR : du royaume) a tout tenté pour obtenir les sources des journalistes », avance Me Moutet.

P.E.